



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Mode de vie du Roumois : l'agriculture à temps partiel bénéficiaire du développement de l'agglomération rouennaise

J. Caron

Citer ce document / Cite this document :

Caron J. Mode de vie du Roumois : l'agriculture à temps partiel bénéficiaire du développement de l'agglomération rouennaise. In: Économie rurale. N°110, 1975. pp. 37-43;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2387>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_110_1_2387

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Life in the Roumois - Part-time farming gaining by the Development of Rouen - Part-time farming, that some people are unaware of and that others think will disappear quickly, is still largely to be found in country districts, but part-time farming studied in the country planning project for the Roumois - an agricultural area close to the industrial districts of Rouen, where the population is increasing rapidly - appears as a way of life with its own inner dynamism. It is not declining as quickly as the number of farm units, and involves several social classes.

There are fears of its being impossible to preserve the rural landscape typical of this area - open fields alternating with cultivated fields and meadows surrounded by hedges - and part-time farming is an essential element in the preservation of this environment. It prevents the open spaces between built-up areas being left to grow wild and enables the villages to preserve their indigenous population ; this in turn ensures that newcomers on the new housing estates will be.

Résumé

Condamnée à une disparition rapide par les uns, ignorée par les autres, l'agriculture à temps partiel reste largement implantée dans les campagnes. Étudiée dans le cadre du plan d'aménagement rural du Roumois, région agricole à fort développement démographique limitrophe du bassin industriel de Rouen, l'agriculture à temps partiel se révèle comme un style de vie ayant son dynamisme propre ; sa régression est moins rapide que l'ensemble des unités agricoles, son recrutement touche diverses couches sociales.

Devant l'inquiétude pesant sur le maintien du paysage rural, alternance de champs ouverts, zones de culture et d'espaces bocagers clos, image de marque de la région, l'agriculture à temps partiel est un élément essentiel du cadre de vie.

Elle évite le retour à la friche des espaces interstitiels des zones urbanisées, elle permet de maintenir aux villages une population d'autochtones dense, meilleur gage d'une bonne intégration des nouveaux habitants implantés dans les lotissements.

MODE DE VIE DU ROUMOIS :

l'agriculture à temps partiel

bénéficiaire du développement de l'agglomération rouennaise⁽¹⁾

par J. CARON

Attaché statisticien, DDA de l'Eure

Condamnée à une disparition rapide par les uns, ignorée par les autres, l'agriculture à temps partiel reste largement implantée dans les campagnes. Étudiée dans le cadre du plan d'aménagement rural du Roumois, région agricole à fort développement démographique limitrophe du bassin industriel de Rouen, l'agriculture à temps partiel se révèle comme un style de vie ayant son dynamisme propre ; sa régression est moins rapide que l'ensemble des unités agricoles, son recrutement touche diverses couches sociales.

Devant l'inquiétude pesant sur le maintien du paysage rural, alternance de champs ouverts, zones de culture et d'espaces bocagers clos, image de marque de la région, l'agriculture à temps partiel est un élément essentiel du cadre de vie.

Elle évite le retour à la friche des espaces interstitiels des zones urbanisées, elle permet de maintenir aux villages une population d'autochtones dense, meilleur gage d'une bonne intégration des nouveaux habitants implantés dans les lotissements.

Life in the Roumois - Part-time farming gaining by the Development of Rouen

Part-time farming, that some people are unaware of and that others think will disappear quickly, is still largely to be found in country districts, but part-time farming studied in the country planning project for the Roumois - an agricultural area close to the industrial districts of Rouen, where the population is increasing rapidly - appears as a way of life with its own inner dynamism. It is not declining as quickly as the number of farm units, and involves several social classes.

There are fears of its being impossible to preserve the rural landscape typical of this area - open fields alternating with cultivated fields and meadows surrounded by hedges - and part-time farming is an essential element in the preservation of this environment. It prevents the open spaces between built-up areas being left to grow wild and enables the villages to preserve their indigenous population ; this in turn ensures that newcomers on the new housing estates will be.

Le dernier Recensement Général de l'Agriculture de 1970-1971 a révélé à tous l'importance des petites unités agricoles ; leur stabilité numérique a surpris, aussi de nombreuses études essaient d'analyser le phénomène.

Le Plan d'Aménagement Rural (PAR) du Roumois, en posant le devenir de la région située au sud des boucles de la Seine entre Elbeuf et Pont-Audemer et incluse dans le Grand Rouen, a naturellement étudié l'avenir d'un mode de vie fort répandu dans la région : l'agriculture à temps partiel et en particulier le cas de l'ouvrier-paysan.

L'évolution de cette catégorie de population sur six ans donne l'image d'une grande stabilité, voire d'une certaine prospérité.

Si pour l'économiste il s'agit d'adaptation des ménages agricoles aux processus de croissance et de progrès technique, adaptation du rapport homme/terre, l'aménageur rural souvent placé devant l'alternative de désertification ou d'urbanisation, reconnaît dans cette forme d'existence la possibilité du maintien d'un tissu de vie rurale.

Au moment où de nombreuses personnes s'interrogent sur les conséquences des phénomènes d'inadaptation des ruraux en ville (ainsi la délinquance semble plus liée à la rapidité de la croissance urbaine qu'à l'importance de l'agglomération (2), réciproquement,

(1) Extrait de l'étude « L'agriculture à temps partiel : un mode de vie du Roumois ». Contribution au programme d'aménagement rural du Roumois. Direction Départementale de l'Eure, août 1973.

(2) INSEE, Données sociales. N° 39, série M.

on entrevoit la naissance d'un conflit entre rural et résident secondaire ; ce dernier confond le monde rural et le calme, la végétation et le décor.

Hier et aujourd'hui nombreux, combien restera-t-il demain d'agriculteurs avec activité extérieure ? Que font-ils, quelles sont leurs motivations ? L'étude tente d'éclairer ces quelques questions.

Méthodologie

Un cinquième des agriculteurs avec activité extérieure principale constitue la base statistique nomina-

tive, avec trois points de repère : 1967 Enquête Communautaire, 1970 Recensement Général de l'Agriculture (RGA), 1973 Enquête spécifique. La recherche du type d'évolution et des motivations de cette forme d'agriculture constitue l'aspect le plus original de l'étude.

Seuls les chefs d'exploitations ayant une activité extérieure en 1967-1970 ou en 1973 ont fait l'objet d'interview. L'étude néglige donc les exploitants avec activité extérieure secondaire ou les activités extérieures des membres de la famille.

I — L'AGRICULTURE A TEMPS PARTIEL : UN PHENOMENE DE MASSE

Des racines anciennes

L'agriculture à temps partiel (chef non employé à temps complet sur l'exploitation) prend des formes diverses : retraite, loisirs, activité annexe à une autre profession principale. Dans la zone du PAR du Roumois, elle concerne la majorité des exploitants : 54 %. La forme la plus typée de cette agriculture qui fait l'objet de l'étude, les chefs d'unité agricole avec activité extérieure principale, regroupe 23 % en 1970 de l'ensemble des unités agricoles (définition RGA)).

Si l'ouvrier-paysan apparaît comme une forme relativement nouvelle accompagnant les fortes implantations industrielles de la région, les siècles précédents avec les nombreux tissages en ferme, animés par les pôles industriels d'Elbeuf et de Louviers, ont montré la complémentarité entre activité secondaire et agriculture : ceci pour la plus grande prospérité des bourgs ruraux.

La concentration industrielle ne permet plus de décentraliser l'outil ; mais les moyens de transport de la deuxième partie du XX^m siècle permettent à l'ouvrier et aux autres actifs un certain choix du domicile.

Les deux origines de la double activité

Pour la période récente, les anciens agriculteurs à temps plein n'ont pas l'exclusivité, et de loin, de pouvoir accéder à une double activité. Ils ne constituent même que la moitié des nouvelles unités avec activité extérieure principale. Ces unités agricoles sont de surface moyenne (17 ha), elles ont toutes un cheptel bovin (moyenne 20 animaux) et seulement 50 % ont un cheptel laitier, elles possèdent toutes un tracteur. Leur chef précédemment agriculteur à temps plein ou avec activité secondaire est aujourd'hui salarié. Pour l'autre moitié, il s'agit d'*exploitations créées* à partir d'une propriété rurale provenant d'un héritage ou d'une acquisition. Dans le cas de ces unités nouvelles, la surface est

réduite (4 ha), le troupeau limité (6 bovins), l'équipement en matériel inexistant. Leur chef vient souvent d'une autre profession du type : commerçant, patron, cadre supérieur et profession libérale.

Ainsi, l'activité extérieure des anciens agriculteurs à temps plein est essentiellement celle de salarié. Par contre, pour les nouvelles exploitations ou pour les exploitations avec activité extérieure ayant changé de chef, on enregistre près de 50 % de cas où il s'agit de commerçants, patrons, cadres ou professions libérales.

Ce mouvement peut se résumer ainsi :

— des agriculteurs à plein temps quittent cette activité pour l'agriculture à temps partiel et deviennent salariés, souvent dans l'industrie mécanique ;

— les autres professions créent une activité agricole à temps partiel et sont alors dans près de la moitié des cas commerçants, patron, cadre ou membre d'une profession libérale.

La double activité n'est pas uniquement le fait du hasard. Ces doubles actifs ont tous des motivations.

23 % des unités agricoles mais seulement 4,6 % de surface agricole

Dans cette zone du PAR constituée par les trois cantons d'Amfreville-la-Campagne, Bourgtheroulde et Routot, 1.503 unités agricoles sont dénombrées au RGA 1970/71. 813 chefs de ces unités exercent une activité à temps partiel, 352 d'entre eux ayant une activité extérieure principale.

Pour l'ensemble des unités du PAR avec activité extérieure : 68 % sont inférieures à 5 ha, 27 % ont entre 5 et 20 ha, 5 % ont plus de 20 ha. Elles mettent en valeur 4,6 % de la superficie dans le canton d'Amfreville-la-Campagne, près de 10 % dans les cantons de Bourgtheroulde et de Routot. On remarque aussi que sur les 352 unités avec activité extérieure princi-

pale, 330 ont moins de 10 ha, que dans la catégorie des 20 ha et plus, les artisans, les commerçants, les membres des professions libérales sont quatre fois plus nombreux que les salariés, et que la surface mise en valeur par les ouvriers-paysans et les ouvriers agricoles est très homogène et ne s'écarte guère de la moyenne de 5 ha.

Une agriculture d'âge moyen

L'âge de la grande majorité d'entre eux est compris entre 35 et 60 ans comme le montre le tableau comparatif ci-dessous établi en pourcentage :

	Chef à temps complet agricole	Chef à activité extérieure	Ensemble des chefs y compris retraités
Moins de 35 ans . .	10,8	6,2	7,5
35 à 50 ans . .	45,5	50,5	36,5
50 à 60 ans . .	20,0	27,0	20,0
60 à 65 ans . .	12,2	12,0	13,5
65 ans et plus . .	11,5	4,3	22,5
TOTAL . . .	100	100	100

Une majorité d'ouvriers d'usine

— 59 % des exploitants avec activité extérieure principale (hormis quelques employés) sont des ouvriers-paysans. Leur implantation est évidemment la conséquence de la proximité des usines de la Basse-Seine : Renault, PEC, etc. où ils travaillent.

— 15 % sont des artisans ou commerçants (négo-ciants en bestiaux, boucher).

— 15 % ouvriers agricoles ou forestiers.

— 6,5 % patrons, cadres, membres de professions libérales.

Une régression moins rapide que l'ensemble des unités agricoles

Les différents types de double activité peuvent se succéder ou fluctuer dans le temps. Il est évident que le nombre d'ouvriers-paysans croît lorsque des usines s'implantent. Les données statistiques disponibles, postérieures à l'installation de Renault à Cléon et à Sandouville, sont trop récentes pour rendre compte de l'importance de ce mouvement dans le Roumois. Elles permettent cependant de constater entre 1967 et 1970 la forte régression du nombre d'ouvriers agricoles dans les doubles actifs, le maintien des ouvriers-paysans et le fait que les autres professions (commerces, patrons, professions libérales) s'accommodent bien de la double activité et la recherchent même.

Le nombre des exploitations avec activité extérieure suit le mouvement général de diminution (— 3 %

de 1967 à 1970) mais plus faiblement que l'ensemble des exploitations dans la zone du PAR (— 8 % de 1967 à 1970), d'où une augmentation relative de leur nombre. Une évolution positive du nombre d'exploitations avec activité extérieure est enregistrée dans la classe de taille de 20 à 50 ha.

Ainsi se trouve confirmé que le phénomène de la double activité n'est pas spécifique à la petite surface, mais qu'il accompagne le mouvement de restructuration des exploitations en général.

Un complément d'activité agricole pour conserver un cadre de vie rurale

Sur les 100 réponses à la question : « principales raisons du maintien ou du développement de l'activité agricole » :

— 1 désire devenir agriculteur à temps complet : « gagner assez d'argent pour acquérir matériel et cheptel ».

— 15 ont été contraints à la double activité (reprise du propriétaire ou vente de terres, poids des investissements), mais sont des nostalgiques de l'agriculture à temps plein.

— 1 a abandonné le travail à plein temps en agriculture pour raison de santé.

— plus de la moitié souligne en premier l'attachement à leur logement, à la vie à la campagne ; on note en particulier dans la zone nord du PAR une répulsion très nette et presque « mythique » du cadre de vie urbain se traduisant par des expressions de ce type : « Ne dormirais pas bien en ville ».

— la notion de revenu et d'autoapprovisionnement n'est pas soulignée comme motif premier que par un tiers des interviewés.

— l'emploi pour l'épouse apparaît comme raison de l'activité agricole dans un cas sur six ; ce point mérite d'être souligné d'autant qu'il n'apparaissait pas comme motif sur le questionnaire.

— les autres motifs les plus fréquemment avancés restent la gestion d'un patrimoine familial, une activité et un cadre de vie pour la retraite, le goût du métier d'agriculteur.

Peu d'abandon de la double activité pour partir habiter près de l'emploi

Le renouvellement implique aussi l'abandon de la double activité soit avec maintien de l'unité agricole soit avec sa disparition.

En six ans, pour 100 unités observées, on constate :

— 4 cas de passage à l'agriculture plein temps par agrandissement ou par intensification.

— 15 cas de cessation forcée de l'activité extérieure (décès, maladie, retraite) avec maintien de l'unité agricole.

— 10 disparitions d'exploitation : dans 7 cas l'habitation est conservée, dans 2 cas elle devient une résidence secondaire.

Que faut-il retenir de cette évolution ? Les cas d'accès ou de retour à une activité agricole plein temps sont rares ; l'abandon de l'unité agricole et du logement pour se consacrer uniquement à une activité extérieure et habiter en ville, plus rare encore. Les modifications se produisent surtout aux changements de génération ; et si cette forme d'agriculture se distingue, quant à son avenir, de la petite polyculture, c'est par une moins grande vulnérabilité.

Une spéculation bovine à dominance laitière

Dans la zone du PAR 69 % des surfaces exploitées par des agriculteurs avec activité extérieure sont des herbages ; leurs unités sont représentées en 1970 par 320 étables et 3.800 bovins (11 % du cheptel, 9 % des vaches), ils détiennent aussi 17 % du cheptel ovin. Le troupeau moyen s'établit à 11,5 bovins et 4,2 laitières, il est homogène pour la catégorie des ouvriers-paysans. En dehors des contraintes matérielles, ces orientations ne traduisent-elles pas le goût de cette population pour les éléments sans lesquels on ne conçoit pas la campagne: les arbres, l'herbe et les animaux. Une remarque faite au niveau du département va dans le même sens : le tiers de la surface des bois des exploitations agricoles est géré par des chefs d'unité agricole artisans, commerçants et autres actifs extérieurs.

Activité de production et activité de loisir

L'activité agricole des chefs avec activité extérieure n'est pas très importante. Elle est l'équivalent des quelques heures de travail que beaucoup d'ouvriers effectuent après leur journée. 84 % l'estiment à un quart de temps au maximum. Les unités ayant eu le souci d'intensifier un peu leur production laitière obtiennent des résultats économiques honorables. La PAF (Production Agricole Finale) de 2.500 F/ha, moyenne estimée pour la région, est dépassée par le quart des exploitations, c'est peut-être le quart qui « veut retirer un revenu honnête de son activité agricole ». Pour les autres le cadre de vie compte surtout (50 %), avec éventuellement un complément de revenu (25 %). Le désir de beaucoup : réduire le temps de travail agricole, même aux dépens de la rentabilité, entraîne des modifications d'activité et conduit à quelques investissements. Au cours des six dernières années, le cheptel laitier perd 10 % de ses effectifs, le cheptel porc les 3/4, mais le cheptel bovin et ovin augmente dans près d'une unité sur deux.

L'analyse des réponses montre qu'il existe auprès de ces unités une capacité d'investissement non négligeable, le poste matériel (tracteurs, remorques) est souvent prioritaire ; mais des investissements en bâtiment rationnel (étable avec chaîne de déjection, sous hangar, construite avec l'aide aux bâtiments d'élevage) se

rencontrent. L'investissement dans l'habitat par les propriétaires est important.

Un dynamisme sur les surfaces occupées

Globalement, les unités avec activité extérieure ont augmenté leur surface totale de 10 % en six ans ; ce développement de surface s'est fait essentiellement au profit des prairies naturelles et par un tiers des unités, l'autre tiers reste avec une surface constante, le dernier tiers réduit d'une façon sensible l'importance de l'exploitation.

L'unité agricole des actifs extérieurs, comme pour l'ensemble des exploitations agricoles, s'est souvent constituée de façons diverses. On note cependant :

- 1/3 ont bénéficié d'héritage pour tout ou une partie du bien,
- 3/4 ont effectué des achats,
- 1/2 ont des biens en location.

Ainsi, l'ouvrier-paysan est facilement locataire d'une partie des 5 ha de surface moyenne exploitée. Ce fait n'est pas sans intérêt dans le Roumois où des inquiétudes se font jour sur l'emploi de l'espace intersticiel des zones urbanisées.

Peu de relations avec les organismes professionnels agricoles

35 % seulement des unités concernées sont adhérentes à une coopérative. La proportion de syndiqués à la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles est voisine de 10 % alors que l'adhésion au syndicat professionnel de l'activité extérieure touche près du quart des actifs extérieurs. Ce dernier taux, relativement important, d'adhésions syndicales est directement lié au dynamisme syndical des entreprises. Il tempère cependant l'affirmation souvent entendue de l'ouvrier-paysan : mauvais syndicaliste et homme qui est rattaché à aucune structure professionnelle.

Les problèmes administratifs sont de ceux pour lesquels une aide est la plus souhaitée. Les démarches administratives rebutent souvent cette couche de population, en particulier les ouvriers-paysans. Ainsi, la majorité ne récupère pas la TVA, même au forfait. Des avantages concernant les prestations sociales ou la retraite sont perdus par des personnes pouvant en bénéficier, faute d'une démarche appropriée.

Quel avenir pour l'agriculture à temps partiel ?

Les arguments avancés contre elle : rôle marginal dans la production agricole (moins de 10 %), hérésie économique, gêne pour la restructuration des exploitations à temps plein, maintien d'une tension sur les terres agricoles, sont d'ordre économique. Ils ne sont pas sans valeur. Cependant, faut-il, d'après ces critères économiques, juger de son utilité et décider de sa place dans la structure rurale d'une région ?

II — L'AGRICULTURE A TEMPS PARTIEL : UN STYLE DE VIE

90 % satisfaits de leur activité

Comment expliquer ce fort taux de satisfaction ? Ces agriculteurs sont habitués à travailler dans des conditions difficiles. L'activité extérieure, même pénible, constitue souvent une amélioration par rapport à la situation précédente : amélioration par rapport à l'activité d'ouvrier agricole ou forestier (moins fatigant, temps libre) ; amélioration des conditions de salaires ; amélioration des prestations sociales ; amélioration de l'ambiance.

Peu de vacances

A la question : « Vous arrive-t-il de laisser votre exploitation dans un but de vacances ou de voyage ? » : 22 % répondent positivement.

Rares, cependant, sont les cas où cette situation est perçue comme un manque ; moins d'un éleveur sur dix fait remarquer la contrainte de la vache laitière. Par contre celui-là déclarera : « Ne pas désirer se mêler à la cohue des parisiens sur les routes » ; cet autre : « L'on ne part pas, mais les enfants viennent ».

Le prestige de la résidence rurale

Logement confortable, jardin fleuri, abords agréables, telles sont les observations les plus souvent rapportées par l'enquêteur. Ces observations se mêlent à une appréciation très positive des conditions de logement de cette population. Le confort souvent amélioré d'une façon récente (depuis le RGA 70/71) par l'installation d'un sanitaire ou d'un chauffage central, est comparable, sinon meilleur, à celui rencontré chez les exploitants à temps plein. Il faut noter d'ailleurs un fort taux de constructions récentes parmi cette catégorie de population. Comment ne pas voir dans cette évolution le résultat de deux facteurs concomitants : une disponibilité financière (revenus moyens, mais faible niveau de vie) et une émulation apportée dans les campagnes par la résidence secondaire (beaucoup d'ailleurs tendent à copier le modèle).

Insertion dans la région

La position vis-à-vis des agriculteurs à temps plein va de l'indifférence « pas comparable » à une bonne entente. Quelques-uns font valoir l'avantage de leur situation, la sécurité des revenus, les avantages acquis aux agriculteurs. D'autres font remarquer leur situation difficile (pas de baux ruraux pour moins de 1 ha, pas

d'IVD, multiplicité des caisses d'assurances). Les cas de tension restent rares et se réduisent à des manifestations de jalousie face à l'agriculteur à temps partiel soucieux d'expansion pour passer à de l'agriculture plein temps.

Vis-à-vis des salariés sans activité agricole on note que quelques-uns, en particulier du côté des épouses, envient la position du salarié de la ville dégagé de toute contrainte après son travail, mais nombreux sont ceux qui font remarquer l'identité de situation, pas de différence entre le salarié avec ou sans activité agricole.

Ce type d'existence n'évite pas toutefois les déplacements assez longs auxquels sont journellement astreints les ouvriers disséminés en milieu rural (les 2/3 ont plus d'une heure de trajet par jour). Ces derniers semblent cependant s'accommoder de l'horaire deux fois huit heures qui laisse du temps libre pour les travaux agricoles, et des salaires de l'industrie dont 75 % sont compris entre 1.100 et 1.700 F mensuels en 1973.

Les cas d'inadaptation au travail en usine sont rares (distance, horaire, ambiance, bruit) ; seuls 5 % envisagent de changer d'activité.

Un monde qui commence à prendre conscience de ses valeurs et qui fait s'interroger.

Déjà, à travers l'étude « Sandouville et les ouvriers ruraux de la Basse-Seine » organisée par une association du monde rural de la Seine-Maritime, les premiers symptômes d'une prise de conscience se manifestent. L'intérêt que les interviewés ont montré à l'enquête, l'accueil qu'ils ont réservé aux enquêteurs, indiquent que dans un proche avenir ils s'affirmeront comme partenaire à part entière de la vie rurale.

DES PAYSANS !

A travers des gens, le plus souvent travailleurs, et travailleurs dans des conditions pénibles, s'exprime une large satisfaction de leur sort. Le revenu extérieur permet d'améliorer le confort de la maison. Le temps disponible, surtout avec les 2 × 8, s'adapte bien à une activité complémentaire de type agricole. La vogue actuelle des résidences rurales renforce leur fierté d'habiter à la campagne. Cette population vit « là où elle a vécu », dans un village qu'elle connaît bien, attachée à son cadre de vie.

Si paysan signifie tradition, travail dans le respect de la nature, joie de vivre dans des conditions un peu rudes, ils sont des paysans.

III — L'AGRICULTURE A TEMPS PARTIEL FACTEUR CLE D'UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT RURAL EN ZONE PERI-URBAINE

50 % des pôles d'activité agricole

La vie rurale est faite, entre autres, de gens qui se connaissent, qui travaillent ensemble, de gens attachés au terroir, de gens vivant de la même façon. Si l'agriculture à temps partiel n'apparaît pas comme l'élément directeur, elle constitue un élément fondamental du tissu rural des zones en développement.

Cette vie rurale commence à être menacée non seulement quand la population part, mais aussi lorsqu'un îlot d'inconnus pénètre dans le village, brisant ainsi le lien de la connaissance mutuelle, facteur d'échange de communications sociales et de sécurité. Cela est ainsi lorsque l'on cesse de s'interroger sur le nouvel habitant, sur son nom, son métier, la composition de sa famille.

N'est-il point significatif que l'insécurité gagne les campagnes avec le développement des résidences secondaires, impression confirmée par les statistiques puisque le nombre de délits par millier d'habitants est en étroite corrélation avec la fréquence des résidences secondaires.

L'impact sur la production agricole est marginal, mais il reste que plus de 50 % des unités agricoles (25 % avec activité extérieure) de la région sont constituées d'agriculture à temps partiel. Ces pôles sont essentiels au paysage du Roumois constitué non de maisons ou de sites naturels mais de fermes. La disparition de ces petits troupeaux, de ces petites fermettes, de ces petites parcelles, retirerait beaucoup à l'image rurale de la région. D'autant que ces pôles sont aussi des pôles de vie d'où partent travailleurs et enfants, où l'on accueille de la famille, où l'on maintient des agriculteurs potentiels, et des pôles d'activité agricole qui évitent le retour à la friche dans un espace interstitiel et qui créent quelques produits fermiers (lait, basse-cour, légumes, cidre, calvados).

Ces pôles d'activité agricole, qui sont constitués autant par la petite agriculture à temps partiel que par l'agriculture à temps plein, sont des valeurs rurales spécifiques. Ces valeurs, le résident secondaire ou l'urbain installé en commune rurale, principal successeur des agriculteurs à temps partiel, ne les continue guère.

A ceci s'ajoute le rôle de relais joué par les ouvriers-paysans :

- relais entre l'agriculture à temps complet et l'agriculture de loisir,
- relais entre le monde rural et le monde industriel,
- relais entre le résident à plein temps et le résident secondaire.

Ni un frein, ni un moteur, mais plutôt un régulateur

Cette absence d'oppositions marquées, de ruptures entre les différentes couches sociales de la population n'est-elle point une autre caractéristique du monde rural ? L'agriculture à temps partiel se présente donc comme un élément essentiel de la structure d'accueil du Roumois. Il est reconnu que la capacité d'accueil d'un village (sans détruire son équilibre de vie) est d'autant plus importante que sa population autochtone est dense, jeune et dynamique ; un faible ratio population nouvelle sur population autochtone est un gage d'une bonne intégration. Aussi la présence et la pérennité de ce type d'unité apparaît comme un élément contraignant dans la recherche d'un développement rural.

Les conditions d'une intégration du temps partiel dans l'aménagement rural

Dans la mesure où est reconnu le rôle positif de l'agriculture à temps partiel sur l'équilibre rural, l'action à entreprendre pour un développement harmonieux et continu du temps partiel en agriculture peut prendre diverses formes.

1 — Reconnaissance et publicité sur l'intérêt et la place que tient ce type d'activité dans l'équilibre rural des zones péri-urbaines, reconnaissance non seulement au sein de la production agricole mais aussi reconnaissance au titre des activités sportives, éducatives et de loisirs, comme peut être reconnu par une collectivité l'intérêt des jardins ouvriers ou bien encore d'un court de tennis.

2 — Non accentuation des mesures discriminatoires envers ce type d'unité :

Par exemple IVD de restructuration qui conduit à céder à l'agriculteur plein temps plus qu'à un autre agriculteur à temps partiel.

3 — Démystifier le rôle soi-disant néfaste des ouvriers-paysans à la fois pour le monde agricole et le monde ouvrier : « mangeurs de terre » ils le sont, mais d'une façon si limitée ; « leaders paysans ou ouvriers », ils ne le sont pas, mais ils ne l'auraient jamais été.

4 — Les intégrer à la politique d'aménagement de la région en les faisant participer activement (par un système de représentation qui reste à définir).

5 — Les aider et les conseiller dans leurs problèmes : tenue des papiers, TVA, organisation du travail, conseil sur les techniques agricoles et paysagistes.

Vers la création de poste d'animateur rural :

Le soutien à l'agriculture à temps partiel pourrait être catalysé par la création d'un poste d'*animateur de vie rurale* (3), animateur qui serait au service des résidents ruraux, s'apparentant à la fois à l'assistante sociale et du conseiller de développement agricole mais surtout homologue de l'animateur des grands ensembles (placé en général par le promoteur, la collectivité locale ou le département).

(3) Cette fonction, autrefois remplie par le notable, le leader professionnel et même le curé, tend à disparaître avec les structures de plus en plus verticales des organismes professionnels et même confessionnels ; ainsi les conseillers de développement réservent l'essentiel de leur action aux agriculteurs temps plein.

Conclusion

L'agriculture à temps partiel produisant moins de 10 % des produits de la région n'est pas un facteur essentiel de l'économie régionale ; elle n'est pas non plus par sa faible emprise territoriale une concurrence pour les agriculteurs plein temps.

Posée en terme de cadre de vie, de respect de l'équilibre rural et urbain, l'agriculture à temps partiel, phénomène de masse, révèle ses atouts. Elle permet d'éviter divers stress des mutations de la vie moderne provoqués par les importants déplacements de population et la destruction concomitante du tissu rural et urbain.

Pour reprendre l'initiative d'un développement, aujourd'hui essentiellement d'inspiration urbaine, l'aménageur rural français, à l'exemple de ses homologues allemands et anglais, doit diversifier ses partenaires, l'agriculture à temps partiel en est un.